

Rapport annuel d'activités 2016



Introduction

En 2016, l'Observatoire de la Dépense Publique, ODEP a été actif dans la mise en œuvre de son plan opérationnel pour atteindre les résultats attendus, grâce au financement obtenus de 11.1.1.11, PNUD & COREF. Le fonds mobilisé, a permis à ODEP de réaliser 3 projets, à savoir : Projet de Renforcement de la Redevabilité et de la gestion des Finances Publiques, PROFIT-CONGO en sigle. 2. le projet d'appui aux institutions démocratiques et organisations de la société civile (PAIDS)). 3. Appui institutionnel (Projet 11 11 11).

Ce travail a été effectué dans un contexte caractérisée principalement par :

- ◆ Du point de vue politique, l'année 2016 a été celle de tous les enjeux politiques. D'abord, on a assisté à la fin de mandat de tous les dirigeants à mandat électif, notamment le président de la république, les députés nationaux et provinciaux, et les sénateurs. Suite à la non tenue des élections, n'ayant pas été organisé, par manque de financement adéquat, un dialogue a été organisé sous l'égide de la Commission Episcopale Nationale du Congo, CENCO, pour fixer un nouveau calendrier électoral. En plus, le pays a connu le changement de deux gouvernements, des contestations des autorités fin mandat, etc.
- ◆ Du point de vue économique, le taux de croissance en 2016 est passé de 9,0% à 6,6% à la suite de la dégradation de la conjoncture économique au niveau internationale. Le cours du cuivre est passé de 5.000 dollars américains la tonne à la fin du mois de décembre 2015 à 4.600 dollars américains en moyenne au cours du premier trimestre 2016. Quant au cours du baril du pétrole brut, la loi de finances avait tablé sur 50 dollars américains contre une moyenne de 33,5 dollars américains sur le marché international au cours du premier trimestre de 2016. Suite à ce ralentissement des activités économiques, le gouvernement a élaboré la loi de finances rectificative, dont les dépenses projetées se chiffrent à 60610,9 milliards de FC contre 8.476.4 milliards de FC du budget initial, soit une régression de 22,0%.

Le présent rapport rend compte du niveau de réalisation du plan opérationnel 2016. Il insiste particulièrement sur les progrès réalisés et descriptions des activités mise en œuvre.

Chapitre 1er : PRESENTATION DE L'ODEP

Ce chapitre présente l'historique, l'objet social, les objectifs, les outils de communication, les organes, les structures membres de l'ODEP, les sources de financement et l'approche stratégique utilisée par l'ODEP.

I.1. Présentation de l'ODEP

I.1.1. Historique

L'Observatoire de la Dépense Publiques, ODEP en sigle a été créé le 01 juillet 2011 et reconnu par l'accusé de réception F.92/17.393 du 06 octobre 2011. L'ODEP compte à ces jours 12 organisations membres. Sa vision est celle d'accompagner le gouvernement à construire un nouveau Congo basé sur les valeurs universelles de transparence, de redevabilité, de participation citoyenne, de justice et d'équité.

I.1.2. Objet social de l'ODEP

Sa mission consiste rendre efficace les actions des membres et des OSC en matière de suivi et contrôle du processus budgétaire.

I.1.3. Objectifs de l'ODEP

Il poursuit les objectifs suivants :

- Mutualiser les compétences diversifiées des OSCs dans l'analyse, le plaidoyer, le lobbying et la mobilisation communautaire sur les finances publiques ;
- Susciter la culture citoyenne en matière de suivi des dépenses publiques et l'obligation de rendre compte ;
- Mobiliser la population dans l'évaluation des finances publiques ;
- Renforcer les capacités des OSCs sur les finances publiques.

I.1.4. Domaines d'intervention

Les domaines d'intervention de l'ODEP sont les suivants :

- Suivi budgétaire;
- Lutte contre la corruption;
- Enquêtes et études;
- Faire des plaidoyers;
- Réforme des Finances Publiques
- Contrôle citoyen

I.5. Outils de communication

Pour communiquer en externe, l'ODEP produit le Magazine la Transparence, l'émission la Transparence, met à jour le site Internet www.odeprdc.cd et anime les réseaux sociaux (Facebook, tweeter, LinkedIn et Viadeo, Sound clou), la mailing liste.

La vocation de ces outils consiste à faire la visibilité des activités de l'ODEP et offrir une tribune aux organisations de la Société Civiles, aux décideurs politiques, agents et cadres

de l'Etat œuvrant dans le secteur des Finances publiques en vue d'une gestion responsable des Finances Publiques en RDC.

Au niveau interne, l'ODEP organise des réunions, de communiqués de service. En plus, l'ODEP a mis en place un système d'échange sur WhatsApp et e-mail.

1.1.6. Organes de l'ODEP

Les organes qui composent l'ODEP sont les suivants : l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration, la commission de contrôle et l'Exécutif.

D'une manière générale, le Conseil d'Administration est l'organe de décision de l'organisation. A ce titre, il applique les décisions et recommandations de l'Assemblée Générale. Ensuite, il donne les directives à l'organe exécutif et veille au bon fonctionnement de celui-ci et suivre et évaluer l'exécution des projets exécutés faites par l'exécutif. Il est composé de 4 membres dont : Un Président ; Un secrétaire rapporteur ; Un trésorier ; Un administrateur (conseiller). C'est un organe formel qui engage l'association auprès des tiers et des bailleurs.

L'organe exécutif est composé d' :

- Un Directeur Exécutif
- Un chargé des programmes
- Un chargé de communication
- Un chargé de l'administration et finances

L'exécutif a pour rôle :

- Exécuter les directives du conseil d'administration
- Elaborer et mettre en œuvre les projets
- Rendre compte au conseil d'administration de la gestion quotidienne de l'organisation

1.1.7. Structures membres de l'ODEP

Les structures membres de l'ODEP sont les suivantes :

- Réseau Gouvernance Economique et Démocratie, RGED;
- Groupe d'Actions des Citoyens pour la surveillance de transition, GAT/OCAP;
- Réseau d'éducation civique au Congo, RECIC/National;
- Ligue Congolaise pour le Développement de la femme, LICODEF;
- Réseau d'Organisation des Droits Humains et d'Education Civique d'Inspiration Chrétienne, RODHECIC;
- Dynamique de la Société civile pour la paix, DYSOCIV;
- Centre de Recherches et d'Etudes en Marchés publics, CREM ;
- Initiative Bonne Gouvernance et Droits humains
- Réseau Ressources Naturelles, RRN;
- Collectif pour le Développement Economique, Social et culturel Intégré, CODESCI
- Consortium CEPAD;
- SOS Kinshasa

I.1.8. Sources de financement

- Cotisation des membres;
- Subvention ;
- Dons et legs ;
- Apports des partenaires nationaux et internationaux ;
- Prestations fournies au titre de consultation auprès des institutions nationales ou internationales.

I.1.9. Approche stratégique utilisée par l'ODEP

L'ODEP n'a aucune possibilité de remplacer l'Etat, ni réaliser le contrôle administratif, le contrôle juridictionnel et le contrôle politique ou parlementaire en lieu et place de l'Inspection Générale de finance, de la Cours de Comptes et du Parlement mais plutôt un contrôle citoyen

CHAPITRE 2 : LES ACTIVITES REALISEES PAR L'ODEP EN 2016

Au cours de l'année 2016, l'ODEP a réalisé plusieurs projets, qui sont présentés ici selon leurs sources de financement :

2.1. COREF : Projet de renforcement de la redevabilité et de la gestion des finances publiques, PROFIT-CONGO

Activité 1 : Séminaire d'Orientation Budgétaire 2017

Du 26 au 28 juillet 2016, l'ODEP a participé au séminaire d'orientation budgétaire 2017 organisé par le Ministère du Budget avec le financement de PROFIT-CONGO. Cette activité a regroupé les délégués du gouvernement, du parlement, de l'Administration publique et de la société civile. Pendant trois (3) jours, les travaux ont porté sur l'analyse du cadre budgétaire à moyen terme allant de 2017 à 2019.

En vue d'une participation active, les participants ont été informés sur la planification stratégique du gouvernement pour 2017 à 2050, la programmation et la budgétisation dans l'optique de la gestion axée sur les résultats prônés par la LOFIP.

L'atelier a connu 3 moments forts : les exposés et le débat, les travaux en sous-groupes, puis la présentation des travaux de groupes en plénière. Le séminaire a été ouvert et clôturé par la vice-ministre du Budget, Mme Ernestine NIOKA.



Les participants au séminaire d'orientation budgétaire 2017

Les exposés et débat ont porté sur: le plan national stratégique de développement ; la circulaire d'élaboration du budget 2017 ; le plafond d'autorisation d'emplois rémunérés ; autorisation d'engagement et crédits de paiement, dépenses d'investissement ; autorisation d'engagement et crédits de paiement.

Activité 2 : Les Conférences Budgétaires 2017

L'ODEP a participé pendant 10 jours, soit du 15 au 26 août 2016, aux conférences budgétaires organisées par le Ministère du Budget, grâce à l'appui financier du Projet de Renforcement de la Redevabilité et de la Gestion des Finances Publiques (PROFIT-CONGO) du Comité d'Orientation de la Réforme des Finances Publiques (COREF).

Ces conférences budgétaires ont eu pour objet de recueillir les informations relatives à la capacité contributive des services publics ainsi que leurs besoins spécifiques, lesquels devraient permettre de définir le niveau du budget préfiguré de l'exercice 2017.

Pour les recettes, il a été question « de faire un état des lieux des mesures fiscales de l'exercice 2016 et en mesurer l'impact en termes de niveau des recettes pour le reste de l'année 2016 ;

intégrer les nouvelles mesures de l'année 2017 avec leur impact ainsi que les voies et moyens de leur mise en œuvre ; répertorier puis activer tous les actes générateurs des recettes afin de les intégrer dans le budget 2017 ; rechercher d'autres pistes susceptibles d'élargir l'assiette fiscale ; améliorer la budgétisation des ressources extérieures par le captage adéquat des différentes interventions annuelles et pluriannuelles des partenaires techniques et financiers par secteur ainsi que la contrepartie gouvernementale attendue ».

Quant aux dépenses, le leitmotiv était « d'améliorer la qualité de la dépense par une allocation rationnelle des ressources et prioritairement aux secteurs sociaux de base ; discuter des besoins réels de fonctionnement des services susceptibles d'être budgétisés et des financements des activités devant permettre d'accroître les recettes ; aider les services à implémenter dans leurs secteurs respectifs les autorisations d'engagement et les crédits de paiement en matière d'investissements publics, moteur de croissance économique ; discuter sur les financements extérieurs obtenus et ceux promis et convenir avec les services sur la manière de les budgétiser, tout en précisant la contrepartie gouvernementale éventuelle ».

A l'issue de ces conférences budgétaires, plusieurs résultats ont été atteints. Il s'agit



Photo montrant les débats lors des conférences budgétaires 2017 à commission recettes

notamment de l'approche participative au processus budgétaire qui, du reste, est assurée et les éléments des discussions (niveau d'exécution du budget, actions nouvelles et politiques sous-jacentes, gap et sources de financement, allocation rationnelle et efficacité éventuelles) ont été déterminés.

Il faut aussi épingler la Programmation budgétaire

des Actions du Gouvernement est vérifiée et son reflet dans la loi des finances de l'exercice 2017 est assuré ; un état des lieux des mesures fiscales de l'exercice 2016 est effectué et l'impact pour le reste de l'année est mesuré. Ce n'est pas tout.

Il faut également s'attendre à ce que « les nouvelles mesures de 2017 avec leur impact ainsi que les voies et moyens de leur mise en œuvre ont été intégrées dans le Budget 2017 ; tous les actes générateurs des recettes répertoriés, intégrés et activés dans le budget 2017 ; les nouvelles pistes susceptibles d'élargir l'assiette fiscale identifiées ; les besoins réels de fonctionnement des services susceptibles d'être budgétisés appréhendés ; les financements extérieurs promis et obtenus sont identifiés avec les services, la manière de les budgétiser est précisée et la contrepartie gouvernementale déterminée ».

Activité 4 : Atelier d'harmonisation de l'approche du Budget Participatif

Le Gouvernement par le biais du Comité d'Orientation de la Réforme des Finances Publique a procédé au recrutement d'un pool de compétences locaux et internationaux chargés d'accompagner les 10 provinces PROFIT Congo et 150 ETD dans l'implémentation du budget participatif. Dans un souci de coordination des actions sur le terrain, le COREF a organisé à l'Hôtel SULTANI à KINSHASA, un atelier d'harmonisation de la démarche d'accompagnement entre les consultants internationaux, nationaux, les facilitateurs, les superviseurs des PFT et les coordinateurs provinciaux du COREF pour la mise en œuvre du budget participatif dans les ETD ciblées est judicieux. C'est en ce sens que l'ODEP a pris part à cet atelier.

L'objectif global de cet atelier a été de contribuer à l'instauration du Budget Participatif dans les 10 provinces du projet PROFIT Congo et 150 Entités Territoriales Décentralisées (ETD).

De façon spécifique, l'atelier a permis de :

- Connaître la démarche et les outils d'intervention des consultants retenus pour l'accompagnement ;
- Faciliter la mise en cohérence des démarches et outils présentés ;
- Adopter la démarche et les outils d'intervention pour les provinces et les communes ciblées.

Les résultats attendus de cet atelier d'harmonisation des démarches sont les suivants :

- La démarche harmonisée de l'intervention du pool de compétence est adoptée ;
- La méthodologie harmonisée de mise en œuvre du budget participatif connue et appropriée par les facilitateurs et accompagnateurs ;
- Les participants adoptent et s'approprient la démarche et les outils validés;
- Une répartition géographique des accompagnateurs des ETD est disponible ;
- Un calendrier de descente pour les restitutions est disponible ;
- Un plan de mise d'instauration et de mise en œuvre du BP est disponible.

Activité 3 : mission de restitution et de sensibilisation des autorités provinciales, des entités territoriales décentralisées et de la société civile sur le budget participatif dans certaines provinces

Le Comité d'Orientation de la Réforme des Finances Publiques (COREF) a organisé, du 22 août au 03 septembre 2016, une session de la formation en faveur a organisé une mission de restitution et de sensibilisation des autorités provinciales, des Entités Territoriales Décentralisées et de la Société Civile sur les Budget Participatif, du 31 Mai au 05 Juin 2016 à l'intention des honorables députés de l'Assemblée provinciale ; du Gouverneur et du Vice-gouverneur de la Province, des ministères provinciaux ayant le budget, les finances, l'éducation, la santé, l'agriculture et le développement rural dans leurs attributions ; des bourgmestres, des Chefs de secteur, des chefs de chefferies; des organisations de la société civile et des opérateurs économiques. L'ODEP a pris activement part à cette activité

Cette formation a été organisée avec l'appui financier de la Banque Mondiale, en partenariat avec la coopération Britannique (DFID) et la coopération belge, dans le cadre du Projet de

Renforcement de la Redevabilité et de la Gestion des Finances Publiques (PROFIT-CONGO en sigle).

L'organisation de cette session a eu pour mérite d'accompagner le processus d'implémentation du budget participatif et consolider les acquis du forum national sur les mécanismes de participation citoyenne aux finances publiques locales dans les 10 nouvelles provinces d'intervention du Profit Congo afin de promouvoir la participation citoyenne au processus budgétaire au niveau local.

Spécifiquement, il s'est agi de :

- Informer les autorités provinciales locales et les membres de la société civile des conclusions du forum national sur les mécanismes de participation citoyenne dans les finances publiques locales en République Démocratique du Congo du 18 au 19 novembre 2015;
- Susciter l'adhésion des autorités provinciales et des Entités Territoriales Décentralisées au processus Budget Participatif puis ;
- Mettre en place dans chaque province un dispositif de ciblage et d'accompagnement des ETD;
- Elaborer un plan de démarrage des activités de chaque province.



Au terme des travaux, les résultats suivants ont été atteints :

- Les principaux acteurs (autorités provinciales, autorités locales, membres de la société civile) du processus budget participatif sont informés des conclusions du forum national sur les mécanismes de participation citoyenne dans les finances publiques locales dans les provinces et ETD concernées;
- Les autorités provinciales et locales ainsi que les autres parties prenantes, adhèrent au processus du budget participatif ;
- Des dispositifs de ciblage et des équipes d'accompagnement du processus sont constitués et sont opérationnels ;
- Un plan de démarrage des activités du BP est adopté dans chaque province.

Activité 4 : accompagnement des ETD au budget participatif

L'ODEP a accompagné du 04 au 12 novembre 2016, la commune de Kinshasa dans la mise en œuvre des activités du Budget Participatif

Cet accompagnement consistait à :

- L'organisation de la réunion d'orientation budgétaire et du lancement du Budget Participatif ;
- L'organisation des forums des quartiers et la mise en place de comité local du BP ;
- L'organisation de forum de délégués ;
- Organisation de l'Assemblée Communale.

Le processus de sensibilisation et de consultation s'est déroulé en deux grandes étapes, sur fond d'une approche participative et inclusive où les critères de genre, âge et rôle social étaient strictement observés:

- 7 novembre 2016, avant midi : réunion d'orientation, celle-ci permis aux parties prenantes (Consultants COREF, Autorité communale, le centre d'ordonnancement) au projet de connaître le montant alloué au Budget Participatif par l'autorité communale;
- 7 novembre 2016, après-midi : Mise à niveau de 35 leaders communautaires et les chefs de services de la commune sur la problématique du budget participatif et des avantages que cette approche offre pour la promotion de la gouvernance de la Commune et du développement local ;
- Le 11 novembre 2016 : les Fora de Pools des Quartiers ont été organisé pour consulter le large public de la population et identifier les préoccupations et/ou besoins prioritaires susceptibles d'être discutées au niveau de Forum des Délégués et Désigner leurs délégués qui participeront au Forum des Délégués,
- Le 12 novembre 2016 : le Forum des Délégués a été organisé pour consolider les besoins prioritaires et choisir celles qui sera inscrits dans les décisions budgétaires pour l'exercice 2017.



Au terme du processus de concertation entre le Forum des Délégués et les Autorités municipales, les trois besoins suivants ont émergés comme les priorités retenues et validées par le forum communal à inscrire dans son budget pour l'exercice fiscal 2017. Ces besoins sont ici présentés selon l'ordre décroissant d'urgence exprimé par la population:

1. Construction des caniveaux ;
2. Eclairage public sur les grandes artères ;
3. Construction d'une toilette publique dans le quartier AKETI;

2.2. PNUD : le projet d'appui aux institutions démocratiques et organisations de la société civile (PAIDS)

Activité 1 : atelier d'échanges sur les rapports de la Cour des Comptes et de l'ODEP

Du 05 au 07 Mai 2016, l'ODEP a animé en partenariat avec la Cour des Comptes avec l'appui du PNUD à travers le projet d'appui aux institutions démocratiques et organisations de la société civile (PAIDS), au Centre de Formation MPOKOLO WA MOYO à MBUJI MAYI, l'atelier d'échange sur les rapports de la Cour des Comptes et de l'ODEP.

Cet atelier a connu la participation de 50 personnes représentant le gouvernement provincial, l'Assemblée Provinciale, les fonctionnaires (divisions provinciales de l'environnement, finances, budget et de la fonction publique), la société civile (membres de la DAC et autres OSC) et médias.

L'objectif général de la rencontre était :

- Rendre compte aux principales parties prenantes ainsi qu'aux citoyens de la province de Kasai Oriental des résultats et recommandations de l'audit des dépenses de personnel de l'Etat pour l'exercice 2007 à 2014;
- Partager avec les même parties les rapports d'analyse budgétaire 2012 à 2014 et du rapport sur les observations de la cour des comptes sur la reddition des comptes 2012-2014 du pouvoir central ;
- Fournir des informations aux participants sur la Cour des Comptes et sur les actes générateurs des recettes transférés aux provinces et aux ETD.

De façon spécifique, il s'agissait de :

- De rendre compte aux parties prenantes et au public des résultats et des recommandations des audits portant sur les dépenses de personnel de l'État pour les exercices 2007 à 2014 ;
- Faire part aux participants des constats de la société civile sur les lois de finances 2012-2014, les observations générales relevées ainsi que ceux de la cour des comptes sur l'exécution des lois de finances 2012 à 2014 ;
- Présenter aux participants le répertoire des actes générateurs d'intérêt commun de la province et les actes spécifiques aux provinces et aux ETD tels que définis par

l'ordonnance-loi N°13/001 du 23 février 2013 fixant la nomenclature des Impôts, Droits, Taxes et Redevances des provinces et Entités Territoriales Décentralisées ainsi que leurs modalités de répartition ;

- Présenter aux participants la Cour des Comptes, son rôle et ses responsabilités ;
- Fournir des informations aux organisations responsable des zones d'actions citoyennes (ZAC) engagées dans la dynamique d'actions citoyennes (DAC) en vue de favoriser des interactions sur la gestion des finances publiques locales et provinciales.

Les résultats importants obtenus à l'issue de cet atelier sont :

- Les résultats et recommandations de l'audit des dépenses de personnel de l'Etat pour l'exercice 2007 à 2014 partagés;
- Les rapports d'analyse budgétaire 2012 à 2014 de l'ODEP et du rapport sur les observations de la cour des comptes sur la reddition des comptes 2012-2014 du pouvoir central partagés ;
- Les informations sur la Cour des Comptes et sur les actes générateurs des recettes transférés aux provinces et aux ETD fournies.

Activité 2 : Atelier d'échange les rapports de la Cour des Comptes et de l'ODEP

Du 06 au 08 Juin 2016, l'ODEP a animé en partenariat avec la Cour des Comptes avec l'appui du PNUD à travers le projet d'appui aux institutions démocratiques et organisations de la société civile (PAIDS), au Centre de Formation de la Division Provinciale de l'EPSP à BANDUNDU VILLE, l'atelier d'échange sur les rapports de la Cour des Comptes et de l'ODEP.

Cet atelier a connu la participation de 50 personnes représentant le gouvernement provincial, l'Assemblée Provinciale, les fonctionnaires (divisions provinciales de l'environnement, finances, budget et de la fonction publique), la société civile (membres de la DAC et autres OSC) et médias.

L'objectif général de la rencontre était :

1. Les principales parties prenantes ainsi qu'aux citoyens de la province du KWILU puissent mieux appréhender la place et le rôle de chacun des acteurs intervenant dans la reddition des comptes tout en ayant au préalable une idée précise de la composition, l'organisation et fonctionnement de la Cour des Comptes ;
2. Partager avec les même parties les rapports d'analyse budgétaire 2012 à 2014 et du rapport sur les observations de la cour des comptes sur la reddition des comptes 2012-2014 du pouvoir central ;
3. Fournir des informations aux participants sur les actes générateurs des recettes transférés aux provinces et aux ETD.

De façon spécifique, il s'agissait de :

- Présenter aux participants la composition, l'organisation et fonctionnement de la Cour des Comptes ;
- Présenter aux participants la place et le rôle de chaque acteur intervenant dans la reddition des comptes ;
- Faire part aux participants des constats de la société civile sur les lois de finances 2012-2014, les observations générales relevées ainsi que ceux de la cour des comptes sur l'exécution des lois de finances 2012 à 2014 ;
- Présenter aux participants le répertoire des actes générateurs d'intérêt commun de la province et les actes spécifiques aux provinces et aux ETD tels que définis par l'ordonnance-loi N°13/001 du 23 février 2013 fixant la nomenclature des Impôts, Droits, Taxes et Redevances des provinces et Entités Territoriales Décentralisées ainsi que leurs modalités de répartition ;
- Fournir des informations aux organisations responsable des zones d'actions citoyennes (ZAC) engagées dans la dynamique d'actions citoyennes (DAC) en vue de favoriser des interactions sur la gestion des finances publiques locales et provinciales.

Les résultats importants obtenus à l'issue de cet atelier sont :

1. La composition, l'organisation et fonctionnement de la Cour des Comptes partagés
2. La place et le rôle de chacun des acteurs intervenant dans la reddition des comptes appréhendés ;
3. Les rapports d'analyse budgétaire 2012 à 2014 de l'ODEP et du rapport sur les observations de la cour des comptes sur la reddition des comptes 2012-2014 du pouvoir central partagés ;
4. Les actes générateurs des recettes transférés aux provinces et aux ETD fournies

Activité 3. Etude sur le potentiel fiscal

L'Observatoire de la Dépense publique, avec l'appui financier du PNUD, a mené une étude sur le potentiel fiscal et leurs rendements dans les 4 communes (NGABA, MASINA, KIMBANSEKE SELEMBAO) dans la Ville province de Kinshasa.

Cette activité qui s'inscrit dans le cadre du programme 2013-2017, du PNUD sur la consolidation de la paix et le renforcement de la démocratie. Ce programme postule que « la faible qualité de la gouvernance constitue à bien des égards, la contrainte majeure à la stabilité et au développement socioéconomique de la RDC ». Ce projet met un accent sur les appuis orientés vers le renforcement de la crédibilité des institutions démocratiques et des administrations relativement à leur redevabilité, leur accessibilité et leur transparence dans le but de renforcer l'efficacité des politiques publiques qu'elles formalisent et exécutent au profit des citoyens.

L'objectif général de l'enquête est de vérifier le potentiel fiscal et leurs rendements dans les 4 communes (NGABA, MASINA, KIMBANSEKE, SELEMBAO) dans la Ville province de Kinshasa.

Les objectifs spécifiques de l'enquête sont :

- Répertorier les taxes spécifiques de la commune ;
- Identifier le potentiel fiscal des marchés communaux (Principal et secondaires) et autres activités économiques, sociales et culturelles de la commune
- Identifier les provenances des produits vivriers que la commune s'approvisionne ;
- Identifier la stratégie de recouvrement des impôts et taxes de la commune et de la province
- Identifier les problèmes liés à la faible mobilisation des recettes de la commune.

Les résultats attendus de l'étude étaient de :

- Les Taxes spécifiques à la commune répertoriées ;
- Le potentiel fiscal des marchés et autres activités économiques, sociales et culturelles de la commune identifiée ;
- Les provenances des produits vivriers identifiés ;
- La stratégie de recouvrement des impôts et taxes de la commune et de la province identifiée ;
- Les problèmes liés à la faible mobilisation des recettes de la commune identifiée

Sous la supervision de l'ODEP, quatre (4) missions de douze (12) jours ont été effectuées dans quatre communes ci-haut citées, pour collecter les données relatives au potentiel fiscal conduite par un expert.

Les étapes de l'enquête se présentent comme suit :

- Conception et production des outils de l'enquête ;
- Formation des formateurs,
- Formation des superviseurs et des enquêteurs,
- Rencontre avec les autorités politico-administratives et/ou budgétaires locales,
- Collecte des données par les enquêteurs dans les ETD,
- Traitement et Analyse des données collectées,
- Atelier de restitution.

En faisant la lecture de l'exécution des budgets des 4 communes concernées par l'étude, il faudra souligner ce qui suit :

- Entre 2013 et 2015 l'exécution des budgets des communes de Kimbanseke, Masina, Selembao et Ngaba ont été inférieure à 50% ;
- La majorité ont connu le taux d'exécution de leur budget à hauteur de 11% en moyenne.

Les raisons de ce faibles taux d'exécution sont les suivantes :

- La rétrocession des recettes à caractère nationale et d'intérêt commun est faibles ;
- Les ressources propres sont faiblement mobilisées.

L'étude renseigne que c'est la commune de Ngaba a activé plus d'actes générateurs fixés par l'ordonnance-loi n° 13/001 du 23 février 2013 fixant la nomenclature des impôts, droits, taxes

et redevances des provinces et des entités territoriales décentralisées ainsi que leurs modalités de répartition par rapport aux autres.

La commune de Selembao a activé 23 actes générateurs par contre les communes de Masina 20 et Kisenso 11.

Pourtant l'ordonnance-loi n° 13/001 du 23 février 2013 fixant la nomenclature des impôts, droits, taxes et redevances des provinces et des entités territoriales décentralisées ainsi que leurs modalités de répartition, transfert aux communes au total 61 actes générateurs dont les ressources comprennent les impôts, droits, taxes et redevances pour assurer le financement de ses activités.

L'étude renseigne que la majorité des actes générateurs fixés par l'ordonnance-loi n° 13/001 du 23 février 2013 n'est pas activé aux niveaux des communes, concernées par l'enquête. Plusieurs raisons seraient à la base de cette situation :

Dans la commune de Kimbanseke, les faits suivants justifient le non activation de certains actes générateurs :

- Certains actes générateurs à compétences des communes sont activés au niveau de la province ;
- Manque de potentialité
- Manque de connaissance de la loi.

Au niveau de la commune de Masina, l'enquête révèle ce qui suit :

- Certains actes sont activés par la province ;
- L'ignorance des actes générateurs et modalités de perception ;
- Manque de potentialité
- Manque de service compétant ;
- Les actes sont activés au niveau des quartiers qui pourtant constitue une entité déconcentrée ;

A Ngaba, l'étude présente les faits suivants :

- Pas de potentialité pour certains actes générateurs (manque de cimetièrre, installation sportive, etc.) ;
- Manque de service compétant ;
- Ignorance des actes générateurs et modalités de recouvrement ;
- Les actes générateurs sont activés par la province ou par les quartiers ;

A Selembao, l'étude présente les faits suivants :

- Certains actes sont activés par la province ;
- Manque de potentialité
- Manque de service compétant ;
- Ignorance des actes générateurs et modalités de recouvrement ;
- Les actes générateurs sont activés par la province ou par les quartiers ;

La politique de recouvrement des ressources au niveau des communes se présente de la manière suivante :

- La commune de Kimbanseke recouvre ses ressources soit à la production, soit à la vente ;
- La commune de Masina à la production ;
- La commune de Ngaba soit à la vente ou soit à la consommation
- Et la commune de Selembao, soit à la production, soit à la consommation ou soit à la vente

Dans les communes concernées par cette étude, il faut indiquer que, ce sont les services d'assiettes, qui sont chargés de prélever les taxes, droit, impôts, redevances et autres ressources.

Au regard des considérations suivantes, pour répertorier et identifier les assujettis dans les communes, chaque entité utiliser la méthode la plus avantageuse, pourvue que cela produise un résultat satisfaisant.

De ce point de vue, les communes de Ngaba et Selembao recours à l'enquête, Kimbanseke et Masina à la Déclaration.

A titre des marchés, c'est la commune de Kimbanseke qui a six (6) Marchés principaux et 25 Marchés secondaires. La commune de Masina a deux marchés principaux et 5 points de ventes ; Ngaba un seul marché principal et six (6) marchés secondaires et Selembao deux marchés principaux, 2 marchés secondaire.

S'agissant des points de ventes, c'est la commune de Ngaba qui en possède plus. C'est-à-dire quatre (4).

En termes de richesse en provenance de ces Marchés et Points de ventes, il faudra signaler que la commune de Masina a un grand potentiel par rapport aux autres.

Les produits agricoles vendus dans les communes concernées par l'étude proviennent à l'intérieur et à l'extérieur de la ville de Kinshasa. Chaque commune a son lieu d'approvisionnement :

Dans la commune de Kimbanseke, les produits agricoles consommés proviennent de la province de l'ex-Bandundu et du Marché de Liberté (Commune de Masina/Kinshasa) ;

La commune de Masina par contre a diversifié ses lieux d'approvisionnement. Les produits agricoles proviennent de Bandundu, Congo Central, Equateur, Marché de la Liberté, Marché Matadi Mayo, Ports, Marché Gambela et Grand Marché.

La commune de Ngaba, quant à elle, les produits agricoles consommés proviennent de : Bandundu, Congo Central, Equateur, Marché de la Liberté, Marché Matadi Mayo, Ports.

La commune de Selembao, quant à elle, les produits agricoles consommés proviennent de : Congo Central, Marché Matadi Mayo, Marché Gambela

A l'issue de cette étude, il ressort que la moyenne des actes générateurs de recettes activé est d'ordre de 20 soit 24 % contre la moyenne de 64 non activé soit 76 %.

Cette disproportion est la cause principale du faible rendement pour la réalisation du Budget de ces communes.

Pour pallier ce déficit, les recommandations suivantes sont à observer :

- La maîtrise de l'ordonnance-loi n° 13/001 du 23 février 2013 fixant la nomenclature des impôts, droits, taxes et redevances des provinces et des entités territoriales décentralisées ainsi que leurs modalités de répartition par les différents services des communes ;
- Le renforcement des capacités du personnel sur l'identification des assujettis, les modalités de taxation et les procédures de recouvrement et
- La non activation des actes spécifiques aux communes par la ville Province de Kinshasa.

2.3. Le Programme 11.11.11

Outcome 1: *Le programme atteint que l'ODEP a accru son niveau d'expertise sur les questions des finances publiques et son corollaire la lutte contre la corruption, notamment sur le cadre juridique (conventions NU, UA, SADC, lois et actes réglementaires) et institutionnel (COREF, Cours des Comptes, Inspection Général des Finances, Parlement, Gouvernement, ARMP,...) ainsi que l'exécution du budget sur des matières sectorielles (éducation, santé, ...) au niveau national et de la province de Kinshasa. Au niveau provincial, l'ODEP, à travers ses membres ou alliés met en place des stratégies d'influence politique sur la contribution du secteur minier (Katanga) et le processus REDD+ (Province Orientale) au développement.*

L'ODEP est reconnu par les parties prenantes (BAD, BM, PNUD, FMI, ...) et les décideurs (parlementaires, membres du gouvernement, les mandataires de l'Etat, ...) comme un acteur clé dans le processus de la prise de décision sur les questions des finances publiques, de la lutte contre la corruption et de suivi budgétaire sectoriel (éducation, santé, etc.), au niveau local, provincial et national. L'ODEP assure la concertation et une répartition de tâches entre ses membres et entre ces derniers et elle-même. L'ODEP se concerta avec les autres OSC (POM, CRONGD/SK, OCEAN, RECIC/KIN, CNONGD, RRN, Search for Common Ground, ...) qui opèrent à titre principal ou secondaire dans le secteur des finances publiques et de la lutte contre la corruption, au niveau local, provincial, national et international. L'ODEP améliore sa visibilité et son expertise à travers l'entame des alliances avec les médias (RAGA, radios communautaires, Okapi, ceux appuyés par FEI...) et les institutions universitaires (INES, ISS, ENFP, Faculté des Sciences Economique UNIKIN, Faculté des Sciences Commerciales ISC, ...). L'ODEP initie et/ou encourage la définition et l'opérationnalisation des choix stratégiques concertés.

1.1. Evaluation du progrès réalisé

Au cours de l'exercice 2016, l'ODEP avec d'autres OSC qui opèrent au titre principal ou secondaire dans le secteur des finances publiques ont collaboré avec les institutions

publiques dans le processus de prise de décision sur le Budget 2017. Cela par leur participation à toutes les phases d'élaboration du budget, notamment le séminaire d'orientation budgétaires, les Conférences budgétaires et à la plénière de l'examen du projet de budget 2017. Malheureusement, celui-ci n'a pas été adopté au parlement suite à la démission du Gouvernement MATATA. Cette démission a engendré le fonctionnement des institutions au 1 janvier 2017 avec des crédits provisoires.

En dehors de cette collaboration, ODEP et les autres OSC ont fait les analyses des dépenses et recettes du budget 2016 qu'ils ont publié aux différents médias et réseau sociaux tel que repris dans le marqueur de progrès 1 et 2.

1.2. Description des stratégies/activités de mise en œuvre

MP1: élabore et diffuse des rapports d'analyse des projets des budgets et influence les choix des secteurs prioritaires lors de leur examen et adoption.

1. Production et Publication des synthèses de la loi des finances 2016 et la loi rectificative 2016.

L'Observatoire de la Dépense Publique (ODEP) et les autres OSC ont produit la synthèse de la loi de finances 2016 et la loi rectificative de la loi de finances 2016.

Ces rapports ont été échangés et publiés à travers la magazine la transparence, les émissions radiophoniques, la télévision et réseaux sociaux (Tweeter, Facebook, site web ODEP). Ils ont été envoyés à plus de 2000 personnes sur Facebook et sur tweeter.

MP2 : Elabore et diffuse le magazine « Transparence ».

1. Production et Publication en soft du magazine « Transparence »

Au cours de l'année 2016, l'ODEP a produit 12 numéros du magazine la Transparence. L'objectif de cette production consiste à assurer l'éveil citoyen les questions des finances publiques en particulier celles de la République Démocratique du Congo.

Plusieurs sujets ont été abordés dans ces numéros, notamment le détournement de 13,6 milliards de FC de la paie des agents de L'Etat ; la vulgarisation de la loi de finances 2016 et la loi de finances rectificative de l'exercice 2016 ; l'exécution du budget 2016 au premier trimestre ; Six contrats miniers et pétroliers occultes font perdre 1,5 milliard USD à la RDC ; la loi de finances rectificatives 2016 ; etc.

Le magazine la transparence a été distribué à 1500 personnes par mois sur e-mail (odeprdc@yahoo.fr) ; à 2500 personnes sur Facebook et sur tweeter. Tous les numéros de la Transparence sont postés sur le site internet de l'ODEP (www.odeprdc.cd).



2. Magazine radiophonique « la transparence »

L'émission « La Transparence » constitue un des divers moyens de communication de l'ODEP. Elle diffuse des analyses, des enquêtes, des questions d'actualités sur les finances publiques, et constitue outre un outil important de partage d'expérience sur la bonne gouvernance.

L'objectif poursuivi par la diffusion de cette production est de susciter le débat autour des questions de finances publiques, faire la promotion de bonne pratique de la gouvernance.

Dans chaque numéro, différents thèmes ont été abordés : aucune allocation financière n'est prévue pour les territoires au premier trimestre 2016 ; les actes générateurs du fond de promotion culturelle ; la ville province de Kinshasa légifère le budget participatif ; etc. Pendant les 12 mois, l'ODEP a produit et diffusé 16 numéros des émissions.

Après chaque diffusion, les auditeurs posent des questions sur les problèmes liés aux allocations budgétaires, surtout du secteur de la santé, de l'Education, l'Agriculture, etc. Des questions de corruption suscitent plus des débats des auditeurs.

Avec l'émission la Transparence, le citoyen se sent plus cultivé en matière de la dépense publique.

MP8 se concerta avec ses ONG membres pour l'élaboration de son plan stratégique et opérationnel

1. Atelier d'élaboration du Plan stratégique 2017-2019 et Opérationnel 2017.

Du 4 au 8 juillet 2016, l'ODEP a élaboré son plan stratégique 2017-2021. Le contenu de ce plan stratégique a été partagé lors de la rencontre des partenaires de 11 11 11 organisé par 11 11 11 à la grande salle AETA.

Outcome 2. *Les décideurs sont influencés par l'ODEP au cours du processus de prise de décisions sur les questions des finances publiques et son corollaire la lutte contre la corruption, notamment sur le cadre juridique (lois et actes réglementaires) et institutionnel (COREF, CdC, Inspection Général des Finances, Parlement, Gouvernement, ARMP, ...), ainsi que le suivi budgétaire sectorielle (éducation, santé, ...) au national et province de Kinshasa. Au niveau provincial, l'ODEP, à travers ses membres ou alliés met en place des stratégies d'influence politique sur l'apport des mines (Katanga) et REDD+ (Province Orientale, Bandundu et Equateur), dans le budget de l'état.*

a. EVALUATION DU PROGRES REALISE

Dans le cadre de l'influence de la prise de décision auprès des décideurs, l'ODEP et les autres OSC opèrent à titre principale ou secondaire, ont effectivement influencé les décideurs dans la phase de l'élaboration et de l'examen du projet de budget 2017 contrairement à la phase d'exécution du budget 2016 et du contrôle du budget 2015.

Du fait qu'au cours de cette phase d'élaboration et de l'examen du budget, l'ODEP et les autres OSC ont participé au séminaire d'orientation budgétaire, aux conférences budgétaires et à la plénière de l'Assemblée nationale pour examen du projet du budget 2017.

Quant à la phase de l'exécution et de contrôle, la tâche n'a pas aisée à l'ODEP et les autres OSC pour influencer les décisions suite à la non production et publication des Etats de suivi budgétaire mensuel et trimestriel, de rapport semestriel, du rapport annuel d'audit et de tableau des Opérations Financières de l'Etat.

L'ODEP, en particulier, a fait des analyses du suivi budgétaire sectoriel notamment de l'éducation, santé, agriculture et Infrastructures. Ces analyses ont été partagées et discutées à travers les médias et les recommandations ont été communiquées aux décideurs concernés.

2.2. DESCRIPTION DES STRATEGIES/ACTIVITES DE MISE EN ŒUVRE.

MP2... participe aux rencontres, manifestations etc. clés de prise de décision

1. Préparation et Participation au Séminaire d'Orientation Budgétaire et aux Conférences Budgétaires 2017.

A. Séminaire d'Orientation Budgétaire

Du 26 au 28 juillet 2016, le Ministère du Budget a organisé, avec le financement de PROFIT-CONGO, le séminaire d'orientation budgétaire 2017. Cette activité a regroupé les délégués du gouvernement, du parlement, de l'Administration publique et de la société civile. Pendant trois (3) jours, les travaux ont porté sur l'analyse du cadre budgétaire à moyen terme allant de 2017 à 2019.

En vue d'une participation active, les participants ont été informés sur la planification stratégique du gouvernement pour 2017 à 2050, la programmation et la budgétisation dans l'optique de la gestion axée sur les résultats prônés par la LOFIP.

L'atelier a connu 3 moments forts : les exposés et le débat, les travaux en sous-groupes, puis la présentation des travaux de groupes en plénière. Le séminaire a été ouvert et clôturé par la vice-ministre du Budget, Mme Ernestine Nioka.

Les exposés et débat ont porté sur: le plan national stratégique de développement ; la circulaire d'élaboration du budget 2017 ; le plafond d'autorisation d'emplois rémunérés ; autorisation d'engagement et crédits de paiement, dépenses d'investissement ; autorisation d'engagement et crédits de paiement.

Ce séminaire s'inscrivait dans le cadre du processus de préparation de la loi de finances de l'année 2017.

Le Séminaire d'orientation budgétaire a offert aux participants, l'opportunité de visiter ensemble, dans un élan patriotique, les grandes orientations des politiques publiques qui devront sous-tendre les prévisions budgétaires des prochaines années.

A la fin, l'ODEP a produit un rapport de participation et distribué à 2500 personnes sur e-mail (odeprdc@yahoo.fr) ; à 3000 personnes sur Facebook et sur tweeter.

B. Conférences Budgétaires

Pendant 10 jours, soit du 15 au 26 août 2016, les ministères du Budget et celui du Plan ; les ONG de la société civile et les Services émergeant dans la loi de finances de l'année s'étaient appliqués à l'analyse et à l'examiner les recettes et les dépenses du budget de l'Etat pour l'exercice 2017. Celles-ci sont organisées par le Ministère du Budget, grâce à l'appui financier du Projet de Renforcement de la Redevabilité et de la Gestion des Finances Publiques (PROFIT-CONGO) du Comité d'Orientation de la Réforme des Finances Publiques (COREF).

Au cours de ces assises, il a été question de recueillir les informations relatives à la capacité contributive des services ainsi que leurs besoins spécifiques, lesquels devraient permettre de définir le niveau du budget préfiguré de l'exercice 2017.

Ces assises ont constitué un cadre des discussions par excellence autour des enveloppes budgétaires et des politiques publiques sous-jacentes avant l'approbation du projet du budget par le Gouvernement.

A l'issue de ces conférences budgétaires, plusieurs résultats ont été atteints. Il s'agit notamment de l'approche participative au processus budgétaire qui, du reste, est assurée et les éléments des discussions (niveau d'exécution du budget, actions nouvelles et politiques sous-jacentes, gap et sources de financement, allocation rationnelle et efficience éventuelles) sont déterminés.

Il faut aussi épinglez la Programmation budgétaire des Actions du Gouvernement est vérifiée et son reflet dans la loi des finances de l'exercice 2017 est assuré ; un état des lieux des mesures fiscales de l'exercice 2016 est effectué et l'impact pour le reste de l'année est mesuré.

Il faut également signaler que « les nouvelles mesures de 2017 avec leur impact ainsi que les voies et moyens de leur mise en œuvre sont intégrées dans le Budget 2017; tous les actes générateurs des recettes répertoriés, intégrés et activés dans le budget 2017 ; les nouvelles pistes susceptibles d'élargir l'assiette fiscale identifiées ; les besoins réels de fonctionnement des services susceptibles d'être budgétisés appréhendés ; les financements extérieurs promis et obtenus sont identifiés avec les services, la manière de les budgétiser est précisée et la contrepartie gouvernementale déterminée ».

Outcome 3 : *Le programme atteint que l'ODEP bénéficie d'un renforcement de capacités visant l'augmentation de sa plus-value et l'amélioration de ses services rendus, notamment en matière de plaidoyer et surveillance des politiques gouvernementales et des suivis budgétaires. L'ODEP recherche et/ou développe et/ou améliore et/ou adapte des outils et méthodologies pour le suivi budgétaire et les met à disposition de ses membres. L'ODEP renforce certaines capacités de ses membres. L'ODEP respecte ses statuts, notamment en se dotant des RH permanentes (PO). Le programme atteint que l'ODEP fait preuve d'une bonne gouvernance interne.*

3.1. EVALUATION DU PROGRES REALISE

Cet exercice 2016 a permis à l'ODEP procéder au renforcement des capacités de son personnel sur :

- ❖ La transparence budgétaire ;
- ❖ La participation des citoyens aux questions de finances publiques ;
- ❖ Les différents cycles budgétaires ;
- ❖ La nomenclature des recettes et des dépenses ;
- ❖ La chaîne des recettes et des dépenses ;
- ❖ L'élaboration et la mise en œuvre des politiques sectorielles

Grâce à ces renforcements que les institutions (Comité d'Orientation de Reforme Finances Publiques, Cours des Comptes, Inspection Général des Finances, Parlement, Gouvernement, Autorité de Régulation des Marchés Publiques, ...) considèrent l'ODEP comme acteur clé sur les questions de finances publiques en RDC

Autres activités

Les autres activités quotidiennes de l'ODEP, à l'instar de toute autre institution, consistent à assurer le bon fonctionnement institutionnel. Nous pouvons citer, entre autres, les tâches suivantes :

1. Tenir des réunions de service pour la production des calendriers mensuels des activités et faire le point sur l'évolution de chacun des projets en exécution ;
2. Tenir la comptabilité et produire mensuellement les suivis budgétaires ;
3. Assurer la communication interne et externe ;
4. Organiser des rencontres statutaires de l'ODEP
5. Produire des rapports narratifs d'activités mensuels, trimestriels, semestriels et annuel et de finances ;
6. Administrer et actualiser le site web ;

7. Monter des dossiers de demande de financement et effectuer des démarches pour mobiliser les fonds nécessaires.

DEFIS ET LECONS APPRISES

Au terme du plan opérationnel, le défi à relever à l'Outcome1, demeure :

- L'augmentation de nombre d'exemplaires des documents produits et distribués ;
- La publication en dur du magazine la « Transparence »
- La diffusion des émissions radiophonique la transparence dans d'autres radios communautaires à travers les différentes provinces.

Leçons tirés ne sont autre que :

- Timidement la confiance entre les OSC et l'Etat se rétablit.
- L'Etat rend progressivement transparent les informations liées à la phase d'élaboration du budget.
- L'Etat ne rend pas transparent les informations liées à la phase d'exécution et contrôle du budget

S'agissant de l'OUTCOME 2, les défis à relever sont :

- La disponibilité des documents nécessaires avant la tenue des assises lors du processus de prise de décisions ;
- Associer ODEP et les autres OSC à toutes les rencontres du suivi et l'évaluation du budget.

Leçons tirés est :

- La participation effective de l'ODEP et les autres OSC à la réflexion sur l'élaboration du budget ;
- La synergie entre ODEP et les autres acteurs de la société civile lors de l'élaboration du budget ;
- L'expertise devient partagée entre ODEP, les autres acteurs de la SC et ceux des institutions publiques.

Table des Matières

INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE 1ER : PRESENTATION DE L'ODEP.....	2
I.1. Présentation de l'ODEP	2
I.1.1. Historique.....	2
I.1.2. Objet social de l'ODEP.....	2
I.1.3. Objectifs de l'ODEP	2
I.1.4. Domaines d'intervention	2
I.5. Outils de communication	2
I.1.6. Organes de l'ODEP.....	3
I.1.7. Structures membres de l'ODEP	3
I.1.8. Sources de financement	4
I.1.9. Approche stratégique utilisée par l'ODEP	4
CHAPITRE 2 : LES ACTIVITES REALISEES PAR L'ODEP EN 2016	5
2.1. COREF : Projet de renforcement de la redevabilité et de la gestion des finances publiques, PROFIT-CONGO	5
2.2. PNUD : le projet d'appui aux institutions démocratiques et organisations de la société civile (PAIDS)	10
2.3. Le Programme 11.11.11	16
TABLE DES MATIERES.....	23